



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2013

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Liliane BREARD, Cyril LAURENT, Serge PARAYRE, Jean-Louis BERTRAND, Sylvain CIVIDINO.

Étaient absents : Walter RIEDER représenté par Jean VEYRUN, Georges ADRYANCZYK-PERRIER représenté par Jean-Louis BERTRAND, Cyril AUBANEL.

Secrétaire de séance : Denise COLLIER.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2012 - unanimité

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122-22 :

- Cimetières : douze concessions ont été accordées pour une recette de 1 440€ en 2012.
- Désignation de la SCP MARIJON DILLENSCHNEIDER pour défendre la commune devant le tribunal administratif de Nîmes pour recours pour excès de pouvoir présenté par M. et Mme THOMAS Michel portant contestation d'un certificat d'urbanisme.
- Désignation de la SCP MARIJON DILLENSCHNEIDER pour défendre la commune devant le Tribunal de Grande Instance d'Alès pour une assignation en référé de la commune pour une affaire relative à l'assainissement municipal rue de la République par Madame Michelle RIBOT.
- Dans le litige opposant la commune contre le centre de gestion du Gard, le Conseil d'État a, dans sa décision du 14 février 2013, renvoyé le dossier devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

1 - Marché de travaux pour le service de l'eau et de l'assainissement : Monsieur le Maire précise que l'analyse des offres est complexe. Elle sera présentée lors d'un prochain conseil.

2 - Rythmes scolaires : Monsieur le Maire rappelle au conseil les modalités de mise en œuvre de la réforme scolaire à venir dès la prochaine rentrée ou, à titre dérogatoire, en septembre 2014. Compte-tenu des problématiques de mises en œuvre et des coûts à l'organisation le conseil demande, à l'unanimité, une dérogation pour une mise en place à la rentrée 2014-2015.

3 - Budget communal - Admission en non valeur : Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une créance proposée par la trésorerie de Saint-Ambroix aux fins d'admission en non valeur. Il s'agit d'un montant de 10 329,28 € dû par Monsieur Bernard DESVIGNES qui est décédé le 16 novembre 2012 à GANGES. Accord à l'unanimité.

4 - Reprise de concessions : Le conseil donne son accord, à l'unanimité, au rachat de deux concessions de cimetière.

5 - Assurance : acceptation d'une indemnité : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de dégradations avec effraction dans les appartements situés au pôle médical la commune a fait une déclaration d'assurance auprès de la SMACL. La compagnie, après expertise, propose une indemnisation d'un montant de 8 685,30 €. Cela compense les travaux de réparation à effectuer. Accord à l'unanimité.

6 - Contribution financière aux écoles privées : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la lettre de Monsieur le Préfet du Gard portant injonction de paiement pour deux élèves fréquentant l'école Saint-Joseph de Saint-Ambroix. Le montant payé est de 862 €.

**7 - SMDE du Gard - adhésion ville de Bagnols-sur-Cèze** : Accord à l'unanimité.

**8 - Achat de terrain** . Monsieur le Maire informe l'assemblée de la dette qui grève la succession Raymond GARDES Conseil Général du Gard pour un montant de 7 657,73 €. Cette dette bloque la cession de cet espace nécessaire au parcage des véhicules de l'EHPAD Notre-Dame des Mines, le prix initial décidé le 23 mai 2012 ne couvrant pas cette créance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu de l'intérêt général du projet, donne son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées B 289 et B 486 au prix de 13 657,73 €, les frais d'acquisition en sus.

D'autre part, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer les parcelles B 289 et 486 aux fins de parking pour l'EHPAD Notre-Dame des Mines pendant un an dès l'acquisition et fixe le loyer mensuel à 1138 €.

**9 - Tarification de la cantine** : Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir les tarifs des repas de cantine à compter du 1 mars 2013 comme suit :

	Ancien prix	Nouveau prix
Quotient familial jusqu'à 375,41€	2 € 49	2 € 54
Quotient familial entre 375,42€ et 530,49€	2 € 93	2 € 98
Quotient familial entre 530,50 € et 701,87€	3 € 36	3 € 36
Quotient familial supérieur à 701,87€	3 € 98	3 € 98
Pour les personnes extérieures à la commune et adultes	5 € 27	5 € 27

**10 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement** : Question reportée lors du vote du budget.

**11 - Organigramme - création emploi de brigadier-chef** Après discussion, le conseil décide de reporter cette création et d'envisager la faisabilité de la création d'un service de police intercommunal.

**12 - Régime indemnitaire du personnel territorial** : Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la mise à jour du régime indemnitaire du personnel territorial.

**13 - Dénomination de voies** : Monsieur le Maire propose d'attribuer un nom à certaines voies communales dans le quartier de la Frigoule :

- Chemin Jean-Baptiste MARSAUT (1833-1914) Ingénieur civil des mines,
- Place Raymond et Régis GARDES,. Unanimité.

**14 - Salles communales** : Sur proposition du Maire, l'ancienne piscine municipale se dénommera : Salle Polyvalente. Unanimité.

Pour la salle de Molières, une réflexion est engagée.

**15 - Prise en charge d'un goûter de l'école** : Accord à l'unanimité pour prendre en charge le goûter de Noël de l'école d'un montant de 206,30 € avancé par l'association du SOU.

**16 - Licences IV sur la commune** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la probable acquisition de la licence IV de Gammal par la mairie de BORDEZAC ;

**17 - Site de Costebelle** : Le conseil décide de créer une commission spécifique pour suivre la cession du site de Costebelle - première tranche et désigne les membres suivants :



Membres titulaires	Membres suppléants
Denise COLLIER	Cyril LAURENT
Serge PARAYRE	Gilbert GARCIA
Walter RIEDER	Liliane BREARD
Patrick DUMAS	Jean VEYRUN
Georges ADRYANCZYK-PERRIER	Sylvain CIVIDINO

Questions diverses :

6 Recensement : Monsieur le Maire indique que les premiers analyses montrant une stabilisations de la population de la commune. Elle s'établit à environ 1550 habitants. Les premiers résultats consolidés seront présentés par l'INSEE début juillet.

- Bail de Monsieur MEY : Monsieur le Maire indique qu'il a été signé.
- Travaux route du Pesquier : Monsieur le Maire informe que les travaux préparatifs ont commencé.
- MTO DECORATION : Monsieur le Maire rencontre prochainement le gérant pour faire le point.

La séance est levée à 21 h.

Le secrétaire de séance

Denise COLLIER

Jean VEYRUN,

Cyril LAURENT,

Georges ADRYANCZYK-PERRIER

Gilbert GARCIA,

Serge PARAYRE

Sylvain CIVIDINO

Liliane BREARD

Jean-Louis BERTRAND